



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE

Paris, le 29 mars 05

Groupeement enseignement général

Commandant
Emmanuel CAPLIEZ
D4

Fiche de stratégie

OBJET : **sujet n° 3** : depuis la fin de la guerre froide, la stratégie nucléaire se réduit-elle à la lutte contre la prolifération ?

P. JOINTE(S) : ... *tableau(x), carte(s)*

A l'heure où des forces conventionnelles sont engagées, dans des conflits asymétriques comme la Côte d'Ivoire, pour la France, ou l'Irak, pour la Coalition conduite par les Etats-Unis, et ce pour différentes raisons politiques, il semble important et légitime de se poser la question du champ d'application de la stratégie nucléaire, quinze ans après la fin de la guerre froide. S'est-il réduit à la seule lutte contre la prolifération des armes nucléaires ?

Bien que séduisante, cette idée n'en reste pas moins, après étude, que la partie émergée de l'iceberg. La stratégie nucléaire conserve en effet ses domaines qui sont la dissuasion nucléaire, la lutte contre la prolifération et enfin la réalisation d'armes nucléaires « substratégique », mais pondérés par des coefficients dépendant de l'Etat l'appliquant.

I Vers un champ unique de la stratégie nucléaire : la lutte contre la prolifération

Au début des années 50, en l'absence d'une prise de conscience de la mutation engendrée par l'avènement de l'arme atomique, celle-ci a été conçue comme une arme destinée à renforcer les effectifs sur le champ de bataille. Le militaire refusait l'idée de dissuasion et a produit des armes nucléaires tactiques comme des roquettes atomiques de 155mm voire des grenades nucléaires. Cependant, il a progressivement compris que l'emploi de l'arme atomique sur le plan tactique n'était que pure illusion, car dès son utilisation, l'escalade était inévitable. Ces armes faisaient donc partie d'un niveau préstratégique et leur emploi signifiait l'ultime avertissement. Armement onéreux et difficile d'emploi sur le terrain sans dommages collatéraux, des pays comme la France ont ainsi abandonné leur programme nucléaire préstratégique (Hadès) au milieu des années 90, en partie en raison de la fin de la guerre froide. La Grande-Bretagne ne détient plus aussi ce type d'arme.

Sur le plan de la mise au point des armes nucléaires, la volonté affichée des états possesseurs « officiels » de l'arme nucléaire, en particulier des Etats-Unis, de se positionner dans une phase de veille technologique ainsi que l'arrêt des essais américains et français pourraient laisser croire à une chute d'intérêt pour ce secteur.

Enfin, concernant le domaine propre de la prolifération, les Etats-Unis, expliquant, dans leur rôle de gendarme du monde, à ceux qui veulent l'entendre, que l'arme nucléaire est démodée, mènent une quête acharnée contre la prolifération d'armes nucléaires. Celle-ci est motivée en partie par la crainte que l'augmentation du nombre de détenteurs de la bombe atomique entraîne entre autre une situation de plus en plus difficile et complexe à gérer. Du côté de la France et de la Russie, ces pays attachent une importance particulière à la prévention de la prolifération des armes de destruction massives et de leurs vecteurs. Ils prônent pour la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

II Persistance de la dissuasion nucléaire et du nucléaire « substrategic »:

Bien qu'attachés à la paix de la planète et à la non prolifération nucléaire, les membres du « club nucléaire » ont bien assimilé le fait que la détention de l'arme nucléaire représentait, en tant qu'instrument politique, un symbole de puissance qui garantissait la souveraineté de l'Etat détenteur, lui permettant ainsi de maîtriser son avenir. C'est aussi un outil intéressant de prestige, de marchandage et de négociation. Cette vision des choses est aussi partagée par les pays du seuil, les candidats au « club nucléaire ». On assiste donc autour de la question de la non prolifération à une lutte de pouvoir, et seulement dans une moindre mesure à la diminution du risque de conflit nucléaire généralisé qui entraînerait la fin de l'humanité. Il s'agit donc pour les membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU de suggérer aux candidats que l'arme nucléaire n'en vaut pas la peine. Pour la France et la Grande Bretagne, cela leur éviterait la dévalorisation d'un de leur facteur de puissance les obligeant donc à céder leur siège permanent, vestige archaïque d'un rang perdu. L'élimination totale des armes nucléaires n'est certes pas à l'ordre du jour et ceux qui en possèdent n'éprouvent aucunement la tentation d'y renoncer.

En effet, la Grande Bretagne, malgré sa relation privilégiée avec les Etats-Unis, a entrepris, à grands frais, de renouveler sa force de dissuasion et l'arrêt des essais nucléaires a immédiatement entraîné le développement des techniques de simulation. Cette démarche est identique, pour la France, avec la construction à Bordeaux d'un laser mégajoules destiné à la mise au point du futur missile nucléaire balistique M51 qui sera embarqué sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération. L'arrêt des essais nucléaires a été motivé par leurs coûts importants, les risques de pollution et des facteurs géopolitiques.

De plus, la menace nucléaire n'a pas disparu avec la fin de la guerre froide. Elle est susceptible de reprendre de la vigueur dans un avenir plus ou moins lointain. A l'horizon de la durée de vie d'un système de dissuasion nucléaire, la résurgence d'une menace majeure ne peut être exclue. Le besoin d'une dissuasion nucléaire est toujours présent.

Enfin, en dépit de la volonté affichée des Etats-Unis de lutter contre la prolifération, leurs initiatives en matière de défense antimissile et, plus largement, leurs tendances lourdes à se démarquer des dispositifs internationaux multilatéraux n'ont pas contribué au renforcement des dispositifs internationaux de désarmement et de lutte contre la prolifération.

Par exemple, alors que la composante « substrategic » ne semble plus être d'actualité, les américains ont développé une bombe nucléaire, appelée « mini-nukes », destinée à frapper des infrastructures souterraines soupçonnées d'abriter des armes de destruction massive (biologiques, chimiques). Outre la rationalité militaire faible de ce type d'arme, ce développement est un symbole fort du programme nucléaire américain qui place les Etats-Unis dans une situation paradoxale. On peut interpréter ce geste par « je vous interdit l'arme nucléaire mais moi, j'ai le droit de continuer ».

En conclusion, on ressent bien que même si la menace d'une apocalypse nucléaire, telle qu'elle était envisageable pendant la guerre froide, est très faible, le discours des pays possesseurs « officiels » de l'arme nucléaire est largement ambigu. Face à la menace d'accession à la bombe nucléaire de certains pays et à la nécessité de protéger leurs intérêts vitaux, il leur est indispensable de maintenir leur dissuasion nucléaire tout en essayant d'enrayer le phénomène de prolifération.